

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, 7 juin 2023

### **Chaintrier Avocats accompagne COGEP dans le cadre de la prise de participation minoritaire du fonds Waterland Private Equity Investments dans le groupe**

Le cabinet Chaintrier Avocats a conseillé COGEP dans le cadre de la prise de participation minoritaire du fonds d'investissement Waterland Private Equity Investments dans le groupe pour un montant de 200 millions d'euros. Cette opération constitue la première prise de participation d'un fonds d'investissement étranger dans un groupe de conseil d'experts-comptables français.

Cet investissement va permettre au groupe COGEP, comprenant des experts-comptables, des avocats et autres professionnels du conseil, de renforcer la portée de ses services et d'améliorer sa couverture géographique.

Créé en 1971, le groupe COGEP est cabinet de conseil en gestion d'entreprise regroupant l'ensemble des expertises comptables, juridiques, fiscales, financières, ou sociales comptant 2000 collaborateurs répartis dans 120 bureaux.

Fondé en 1999, Waterland Private Equity est un fonds d'investissement qui soutient les entrepreneurs dans la réalisation de leurs ambitions de croissance. Waterland gère actuellement plus de 14 milliards d'euros et regroupe 170 professionnels travaillant dans 13 bureaux répartis dans 11 pays. Waterland est un gestionnaire de fonds d'investissement alternatif autorisé, exclusivement destiné aux investisseurs professionnels, et supervisé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

Dans le cadre de cette opération, l'équipe de Chaintrier Avocats, qui conseillait COGEP était menée par :

- Thibaud Forbin, associé, Romain Boyet, counsel et Pauline Pontier, avocate, pour les aspects corporate ;
- Arnaud Nicolaou, associé, pour les aspects fiscaux.

Waterland Private Equity Investments était conseillé par le cabinet Willkie Farr & Gallagher avec une équipe menée par :

- Cédric Hajage, associé, Georges Balit, counsel, Camille Barrabino et Eden Attias, avocates pour les aspects corporate.

#### **À propos de Chaintrier Avocats**

Chaintrier Avocats est un cabinet d'avocats d'affaires français multipratiques qui accompagne les entreprises et les dirigeants dans la réalisation et la réussite de leurs projets de développement, en conseil et en contentieux. Le cabinet conseille et défend une clientèle variée, composée de PME, ETI, sociétés étrangères de taille intermédiaire, banques d'affaires, fonds d'investissement, family offices et boutiques M&A dans de nombreux secteurs d'activité.

#### **Contacts presse**

Sophie Bacqueville – [sophie@blue-wall.com](mailto:sophie@blue-wall.com) / 06 73 18 64 49

Léa Gaultier – [lea@blue-wall.com](mailto:lea@blue-wall.com)